

## Les axes prioritaires du Brabant wallon... ?

### Pour comprendre : poser le contexte

Pour la législature 2007-2012, le Collège provincial a inscrit son projet politique dans un contexte spécifique : continuer le recentrage des compétences provinciales afin de limiter la dispersion des moyens et pour consolider le rôle politique de la Province. En effet, niveau de pouvoir intermédiaire entre l'État fédéral, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et les communes, toutes les provinces belges ont dû affronter une remise en question de leur pertinence. Cette situation est notamment le résultat d'une définition imprécise des compétences relevant de ce niveau de pouvoir. Face à ce constat, en Wallonie, nombreuses furent les réformes engagées et pilotées par le Gouvernement wallon dont l'un des objectifs réside dans la simplification du paysage institutionnel.

Pour la législature 2009-2014, le Gouvernement wallon a précisément inscrit, dans sa Déclaration de Politique Régionale, la réforme des provinces comme une nécessité pour gagner en efficacité tout en organisant la supracommunalité. Ce texte articule la réforme autour de deux axes :

1. Réaménagement des compétences provinciales afin d'identifier celles pouvant être considérées comme une plus-value pour le territoire. Les lignes directrices pour mener ce travail sont les principes de cohérence, de subsidiarité et d'efficacité
2. Diminution du nombre de conseillers et députés provinciaux sans altérer la représentation proportionnelle et tenant compte du nombre d'habitants

Fort de ces guides, reste donc aux cinq provinces wallonnes à déterminer leurs axes dits prioritaires. En Brabant wallon, le Collège a décomposé le travail en plusieurs étapes :

1. Poser le diagnostic : en d'autres termes, il s'agit de réaliser une analyse qui met en lumière les caractéristiques intrinsèques du Brabant wallon. L'avis des représentants locaux a également été pris en considération au moyen d'un questionnaire portant sur la perception et le cas échéant, l'évaluation des actions provinciales
2. Déterminer les axes prioritaires : en se basant d'une part, sur les spécificités du territoire (tissu socio-économique, population, etc.) et d'autre part, sur l'évaluation des représentants locaux, le Collège a pu déterminer les compétences provinciales considérées comme indéniables et apportant une plus-value pour la Province
3. Traduire, dans un plan stratégique, les axes en missions et objectifs pour l'administration provinciale

## Six axes prioritaires provinciaux

En concertation avec les groupes politiques du Conseil provincial, le Collège a identifié les compétences provinciales ne pouvant être remises en question et les a traduites en six axes prioritaires. Basés sur l'identité du territoire Brabançon wallon et reflet des spécificités de la Province, les axes ne seront modifiés qu'en raison d'un changement profond (et durable) du tissu socio-économique en Brabant wallon.

Le Collège a par ailleurs formalisé la manière dont la Province entend fournir des prestations à valeur ajoutée pour le citoyen et la collectivité en définissant, pour chaque axe, les finalités poursuivies (les missions) dans le respect d'une vision. Précisons qu'aucune hiérarchie ne prévaut entre ces axes, raison pour laquelle ils sont et seront toujours exposés par ordre alphabétique.

AXES	VISIONS	MISSIONS
<b>CADRE DE VIE</b>	Assurer un cadre de qualité pour tous les habitants du Brabant wallon	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la qualité de la mobilité, de la biodiversité et de l'environnement.</li> <li>- Lutter contre les inondations et les infractions environnementales.</li> <li>- Soutenir le développement territorial.</li> <li>- Préserver le patrimoine matériel et immatériel.</li> </ul>
<b>COHÉSION SOCIALE</b>	Renforcer la cohésion sociale pour tous les habitants du Brabant wallon.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre à chaque habitant du Brabant wallon de trouver sa place dans le tissu social, selon les principes d'équité et d'égalité des chances en ce y compris en luttant contre la précarité.</li> <li>- Développer des outils utiles aux opérateurs du secteur et à leur mise en réseau (CPAS, ...).</li> </ul>
<b>ENSEIGNEMENT ET FORMATION</b>	<p>Garantir l'accès à un enseignement neutre, ne privilégiant aucune option philosophique tout en laissant aux étudiants la possibilité d'en approcher un grand nombre, ouvert à la pluralité de notre société dans le respect des convictions de chacun, accessible à tous.</p> <p>Garantir l'accès à un enseignement organisé par un pouvoir public et en recherche d'une adéquation maximale avec le monde de l'entreprise.</p> <p>Garantir l'accès à un enseignement de proximité, imprégné du monde qui l'entoure et concourant au développement de citoyens libres, tolérants et responsables.</p> <p>Inscrire cet enseignement dans le contexte spécifique du Brabant wallon.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre l'organisation de l'enseignement ordinaire général, technique et professionnel, en alternance, spécialisé, de promotion sociale et supérieur de type court, notamment en favorisant les formations innovantes.</li> <li>- Encourager l'acquisition de compétences en adéquation avec les besoins de la société.</li> </ul>
<b>LOGEMENT</b>	Assurer un logement de qualité à tous les Brabançons wallons.	Répondre aux besoins en logement des Brabançons wallons.
<b>QUALITÉ DE VIE</b>	Assurer l'épanouissement culturel et social pour chaque citoyen du Brabant wallon.	Garantir l'accès des Brabançons wallons à l'épanouissement individuel et collectif.
<b>STIMULATION DE L'ÉCONOMIE</b>	Favoriser le dynamisme économique au bénéfice des Brabançons wallons.	Stimuler l'activité économique et le développement d'activités créatrices d'emplois et innovantes.

## Et sept valeurs transversales

Le recentrage des compétences provinciales autour d'axes prioritaires se complète par la définition de leurs transversales. Les valeurs transversales sont des guides qui constituent le fondement d'une action politique supracommunale pertinente et citoyenne. **Sept valeurs transversales** ont été retenues :

1. l'équité
2. la performance
3. le développement durable
4. l'appui aux partenaires locaux et réseaux associatifs
5. l'information et la concertation
6. l'éthique
7. l'innovation et la création

### Et maintenant...

Consciente de la nécessité d'évoluer pour rencontrer les attentes du citoyen tout en répondant à de nouveaux besoins, la Province a mené à terme le travail de réflexion sur le réaménagement des compétences provinciales en un nombre limité d'axes prioritaires. Actions indéniables menées par la Province, les axes reposent sur **deux principes essentiels** :

1. l'absence d'impact négatif sur les services offerts aux citoyens, sur la qualité des prestations et le personnel actuellement en place
2. les actions actuellement menées par la Province et qui ne sont pas reprises dans les axes prioritaires seront donc poursuivies avec une qualité de service identique et ce, jusqu'à ce qu'un autre niveau de pouvoir (communes, Région, etc.) puisse démontrer sa valeur ajoutée

Désormais, suite à ce travail de recentrage, forte d'un rôle politique clarifié et actrice indiscutable sur l'échiquier institutionnel, la Province se positionne, dans le cadre de la supracommunalité, comme un organe de coordination de divers projets tous secteurs confondus qui agit de façon cohérente en mutualisant les ressources disponibles dans le respect du principe de subsidiarité.